



L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 6 juin 2018, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'une mise en place d'un dépôt de matériel pour un chantier « rue de Wilwerdange », il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation et plus précisément sur le parking vis-à-vis du cimetière à Troisvierges, et ceci à partir du jeudi, 7 juin 2018, 08 :00 heures jusqu'à la fin des travaux :

**A l'occasion de la situation susmentionnée, le parking vis-à-vis du cimetière à Troisvierges, indiqué sur le plan cadastral ci-dessous, sera fermé complètement.**

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

